

## RÉMUNÉRATION DES INTERVENANTS PARTICIPANT À TITRE D'ACTIVITÉ ACCESSOIRE À DES ACTIVITÉS DE FORMATION

Réf : Arrêté du 07/05/2012 fixant la rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation des personnels relevant des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Date de l'intervention

Du :  au

N° de dispositif de formation :  N° de module de formation :

Nom du demandeur :  Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :

Adresse Personnelle :

Commune :

Adresse administrative :

Commune :

Discipline ou domaine d'activités :

Fonction et grade :

NUMEN :  N° INSEE

Fait à :  Signature

### CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

BOP :  Domaine fonctionnel :  Code indemnités :

Taux :

Nombre de vacances :  Nombre de vacances en co animations :

Nombre d'heures d'interventions effectuées :

TOTAL à PAYER :

Le ou la Gestionnaire :

Pour le recteur et par délégation le chef de la  
division de la formation des personnels  
François POPULO